

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-03-26

Présents : 19 Votants : 18 Pour : 18

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D01-09-23 du 20 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte Financier Unique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes tel qu'il est détaillé ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 886 073,94	1 401 301,06
Recettes	1 640 294,95	1 799 845,76
Résultats	245 778,99	398 544,70

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette décision aux services fiscaux.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 026-212603302-20260331-CFU25_25-BF



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Le résultat de la section fonctionnement est 992 337,26 €.

Le résultat de la section investissement est 771 741.35 €.

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 117 229.91 €

Déficit d'investissement reporté au 001 : 771 741,35 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 875 107,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Concernant les taxes sur le foncier bâti et non bâti, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2026 soit pour le foncier bâti = 30.65 %, pour le foncier non bâti = 47.59 %.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il vous est proposé d'augmenter d'1% le taux pour 2026 soit 10%.

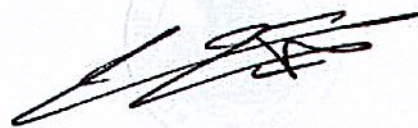
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 297 878.52 €.

Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 3 123 773.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 297 878.52 €.

Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 3 123 773.35 €.

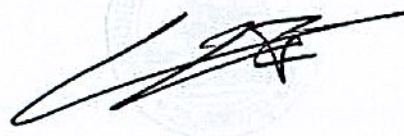
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D10-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DELEGATIONS COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses compétences, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer les tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, de droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal jusqu'à 1 000 € ;

3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 2 000 000.00 € ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, dans la limite de 6 ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 euros ;

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemptions définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans la limite de 600 000.00 € ;

16° Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans amenée en justice ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10 000.00 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000.00 euros ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la Commune et pour des opérations inférieures à 600 000.00 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 600 000.00 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° Autoriser, au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

27° De procéder, pour des opérations de moins de 500 m² de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100.00 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déléguer au Maire les délégations ci-dessus énumérées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D11-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR MAIL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'adresser les convocations du Conseil municipal par mail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'envoi des convocations du Conseil municipal par mail.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D12-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Après présentation du règlement intérieur, il est proposé d'approuver ce dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D13-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE CENTRE DE GESTION DE LA FONTION PUBLIQUE DE LA DROME

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour le centre de gestion de la fonction publique de la Drôme.

A été élu par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, délégué titulaire de la Commune pour le centre de gestion de la fonction publique de la Drôme :

M. Guillaume LUYTON, né le 10/09/1978, domicilié 2835 route d'Hauterives 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D14-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE ARS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour l'ARS (Agence Régionale de Santé).

A été élue par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, délégué titulaire de la Commune pour l'ARS :

Mme Marlène MARIN, née le 13/09/1998, domiciliée 440 Chemin du Cros 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D15-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE COMMISSION DE SUIVI DU SITE SYTRAD / MINERAL SOLUTIONS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour la commission de suivi du site SYTRAD / MINERAL SOLUTIONS.

A été élu par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, délégué titulaire de la Commune pour la commission de suivi du site SYTRAD / MINERAL SOLUTIONS :

M. Guillaume LUYTON, né le 10/09/1978, domicilié 2835 route d'Hauterives 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D16-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE COMITE DE VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour le comité de vie sociale de la maison de retraite.

A été élues par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, délégués de la Commune pour le comité de vie sociale de la maison de retraite :

Délégué titulaire :

Mme Christel AVIGNON BELKHIR, née le 22/04/1967, domiciliée 85 rue des Tilleuls 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

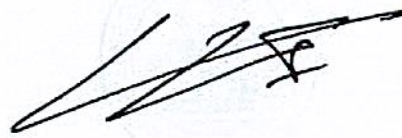
Délégué suppléante :

Mme Isabelle CARRON-BLANC, née le 18/05/1986, domiciliée 1125A Route de Châteauneuf 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D17-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DENIS BRUNET

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le conseil d'administration du collège Denis Brunet.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le conseil d'administration du collège Denis Brunet :

Délégué titulaire :

M. Dominique ESCURE, né le 11/10/1959, domicilié 35 chemin du Chêne 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Délégué suppléante :

Mme Nadine CHOCRAUX, née le 10/04/1957, domiciliée 35 impasse de la Chartreuse 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D18-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES CONSEIL D'ECOLE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire quatre délégués titulaires pour le conseil d'école.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, quatre délégués titulaires pour le conseil d'école :

M. Dominique ESCURE, né le 11/10/1959, domicilié 35 chemin du Chêne 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

M. Serge GIDEMANN, né le 16/01/1969, domicilié 190 Chemin de Lotha 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Mme Cécile RIVIER, née le 07/05/1967, domiciliée 35 route d'Epinouze 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Mme Agnès BELLAGAMBA, née le 27/11/1965, domiciliée 130 Route de Chateauneuf 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D19-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué Correspondant défense.

A été élu par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué titulaire et un délégué suppléant Correspondant défense :

Délégué titulaire :

M. Yves CHAREYRE, né le 03/05/1954, domicilié 100 route de la Maladière 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

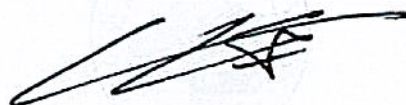
Délégué suppléant :

M. Serge GIDEMANN, né le 16/01/1969, domicilié 190 Chemin de Lotha 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D20-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour l'Office de Tourisme.

A été élue par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué titulaire pour l'Office de Tourisme :

Délégué titulaire :

Mme Laurence DELBECQ, née le 11/06/1970, domiciliée 45 allée de la Meige 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D21-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES SDED

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme :

Délégué titulaire :

M. Ludovic LACROIX, né le 22/12/1972, domicilié 160 Chemin de Vacarot 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Délégué suppléant :

M. Yves CHAREYRE, né le 03/05/1954, domicilié 100 route de la Maladière 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D22-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES VALLOIRE LOISIRS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour Valloire Loisirs.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour Valloire Loisirs:

Délégués titulaires :

Mme Christel AVIGNON BELKHIR, née le 22/04/1967, domiciliée 85 rue des Tilleuls 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

M. Juan VASCHALDE, né le 03/08/1972, domicilié 265 Route des Chimours 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Délégué suppléant :

Mme Cécile RIVIER, née le 07/05/1967, domiciliée 35 route d'Epinoze 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D23-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES SIVU Valloire Loisirs

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le SIVU Valloire Loisirs.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le SIVU Valloire Loisirs :

Délégués titulaires :

Mme Christel AVIGNON BELKHIR, née le 22/04/1967, domiciliée 85 rue des Tilleuls 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Délégué suppléant :

M. Juan VASCHALDE, né le 03/08/1972, domicilié 265 Route des Chimours 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D24-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DÉLEGUES COMMISSION SECURITE ET INCENDIE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire quatre délégués élus, représentants de la commune de ST-SORLIN EN VALLOIRE auprès de la commission de Sécurité Incendie de l'arrondissement de Valence.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote et élus à l'unanimité :

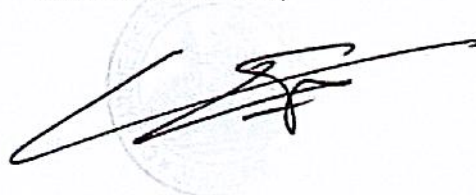
Membres du Conseil Municipal désignés :

- 1- Dominique ESCURE
- 2- Valentin MAGNIAT
- 3- Ludovic LACROIX
- 4- Yves CHAREYRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D25-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUE ONF

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué pour l'ONF.

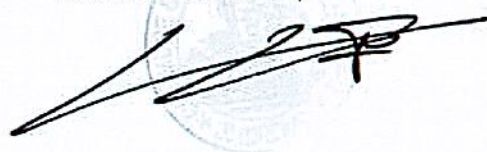
A été élu par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, délégué titulaire de la Commune pour l'ONF :

M. Guillaume LUYTON, né le 10/09/1978, domicilié 2835 route d'Hauterives 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaumé LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D26-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES SIEPVG

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Eau Potable Valloire Galaure.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, un délégué un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Eau Potable Valloire Galaure :

Délégué titulaire :

M. Ludovic LACROIX, né le 22/12/1972, domicilié 160 Chemin de Vacarot 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

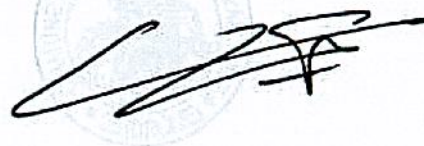
Délégué suppléant :

M. Yves CHAREYRE, né le 03/05/1954, domicilié 100 route de la Maladière 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D27-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : FIXATION NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS ET MEMBRE DU CCAS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Concernant la constitution du CCAS il convient de procéder à l'élection des 6 membres du Conseil municipal, il est précisé que les 6 membres hors Conseil municipal sont nommés par le Maire. L'appel et le dépôt de candidature s'effectue sous forme de liste. Pour information, les membres nommés par les soins du Maire sont : Mme Nathalie CHOLLEY, Mme LADRY-BOURGEON Noëlle, Mme METEL Maryline, Mme Océane MONTEIL, Mme RUETSCH Marguerite et Mme Hélène VRINAT.

Monsieur le Maire dépose la liste suivante :

Mme AVIGNON-BELKHIR Cristel – Mme BELLAGAMBA Agnès - Mme CHOCRAUX Nadine – M. COLORICCHIO Philippe – Mme Laurence DELBECQ - Mme RIVIER Cécile

Monsieur le Maire fait l'appel à dépôt de candidature pour d'autres listes.

Aucune autre liste ne se présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE à 12 le nombre de membres du CCAS

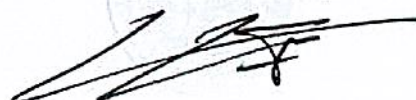
DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et élit à l'unanimité la liste suivante :

Mme AVIGNON-BELKHIR Cristel – Mme BELLAGAMBA Agnès - Mme CHOCRAUX Nadine – M. COLORICCHIO Philippe – Mme Laurence DELBECQ - Mme RIVIER Cécile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D28-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Conformément à l'article L.19 du Code Electorale, dans chaque commune, une Commission de Contrôle statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs, s'assure de la régularité des listes électorales de la commune et peut, à la majorité de ses membres, réformer les décisions du Maire relatives aux listes électorales et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou dûment inscrit.

Compte tenu de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient désormais de désigner les membres de cette Commission.

La composition de la Commission de Contrôle diffère selon le nombre de listes représentées au conseil municipal.

La Commission est composée de 5 conseillers municipaux dont appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Conseillers Municipaux de la liste Majoritaire :

CM n°1 : Mme BELLAGAMBA Agnès

CM n°2 : M. COLORICCHIO Philippe

CM n°3 : Mme CHOCRAUX Nadine

CM n°4 : M. GIDEMANN Serge

CM n°5 : M. MAGNIAT Valentin

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D29-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : VALIDATION DU PROJET D'EXTENSION AU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE EPINES BENITES PAR LE SDED POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE MME EMMA GENTHON

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Extension du réseau BT à partir du poste EPINES BENITES	
Coût d'objectif des travaux	17 081,00 €
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	12 881,78 €
Participation communale :	Néant
Participation du demandeur	4 199,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D30-03-26

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : SERVITUDE POUR ACCES PROPRIETES SONNIER / RIGNOL ET AGUILAR

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Suite à l'accord trouvé entre Madame SONNIER, Monsieur RIGNOL et Madame AGUILAR concernant l'accès à leurs propriétés respectives, il convient de signer un acte de constitution de servitude au profit de Mme SONNIER, M. RIGNOL et Mme AGUILAR, sur les parcelles AD 150 et 142

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D31-03-26

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN Dominique ESCURE - Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Valentin MAGNIAT - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ELECTION DELEGUES SIRCTOM

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le SIRCTOM.

A été élus par le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le SIRCTOM :

Délégués titulaires :

M. Ludovic LACROIX, né le 22/12/1972, domicilié 160 Chemin de Vacarot 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

M. Guillaume LUYTON, né le 10/09/1978, domicilié 2835 route d'Hauterives 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Délégués suppléants :

M. Yves CHAREYRE, né le 03/05/1954, domicilié 100 route de la Maladière 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Mme Marlène MARIN, née le 13/09/1998, domiciliée 440 Chemin du Cros 26210 SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 31 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

